



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 juillet 2017, à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

ABSENCE :

Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Louise Goudreault, Directrice d'arrondissement
Me Viviana Iturriaga Espinoza, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 59.

10.01

Dépôt 36

Dépôt d'une pétition – Implantation d'un jardin communautaire au parc Roger-Rousseau

M. François Lalonde domicilié au 7455 de l'avenue Jean-Desprez, à Anjou dépose une pétition relative à l'opposition à l'implantation d'un jardin communautaire au parc Roger-Rousseau

10.02

Période de questions des membres du conseil

Aucune question n'est posée à la période de questions des membres du conseil.

10.03

CA17 12157

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017, à 19 h

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 4 juillet 2017, à 19 h, soit adopté avec l'ajout du dossier suivant :

20.01 Ratifier l'octroi de la contribution financière de 500 \$ remis à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, dans le cadre du dévoilement du prix Denis-Durand 217.

ADOPTÉE

10.03

CA17 12158

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tenue le 6 juin 2017, à 19 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou, tenue le 6 juin 2017, à 19 h, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA17 12159

Demander à la Ville de Montréal de procéder au nettoyage du bassin de rétention de Anjou-sur-le-Lac

ATTENDU QU'il s'est accumulé beaucoup de sédiments dans le bassin de rétention de Anjou-sur-le-Lac;

ATTENDU QUE la présence de ces sédiments peut provoquer des déversements d'eau et de sédiments dans le Ruisseau-De Montigny;

ATTENDU QUE la présence de ces sédiments résulte en émanation d'odeurs désagréables limitant ainsi la jouissance de cet espace vert;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De demander à la Ville de Montréal de procéder au nettoyage du bassin de rétention de Anjou-sur-le-Lac.

ADOPTÉE

10.05 1172911009

CA17 12160

Proclamer les « Journées de la culture » les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2017

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de l'arrondissement d'Anjou et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, « Les journées nationales de la culture », visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant un meilleur accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement d'Anjou, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de l'année 2017, dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'il porte à la culture.

ADOPTÉE

15.01 1170965020

CA17 12161

Ratifier l'octroi de la contribution financière de 500 \$ remis à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal, dans le cadre du dévoilement du prix Denis-Durand 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De ratifier l'octroi de la contribution financière de 500 \$ remise à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) dans le cadre du dévoilement du prix Denis-Durand 2017 décerné annuellement à une personnalité angevine qui s'est démarquée aux niveaux social, économique et communautaire sur le territoire d'Anjou, et ce, pendant de nombreuses années; et

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1170507021

CA17 12162

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 23 mai au 19 juin 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2017

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 23 mai au 19 juin 2017, des bons de commande, des demandes de paiement, des achats par carte de crédit et des virements budgétaires pour la période comptable du mois de mai 2017.

ADOPTÉE

30.01 1172911008

CA17 12163

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de septembre et octobre 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Gilles Beaudry à titre de maire suppléant de l'arrondissement d'Anjou pour les mois de septembre et octobre 2017.

ADOPTÉE

30.02 1170558006

CA17 12164

Accorder une dérogation mineure relative à l'aménagement du stationnement du Centre de service aux entreprises situé au 7741 de l'avenue du Ronceray

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 juin 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le Centre de service aux entreprises, de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, situé au 7741 de l'avenue du Ronceray, sur les lots numéros 2 431 067, 2 639 210 et 4 429 102 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser :

- l'aménagement d'un stationnement à une distance de trois mètres de la ligne avant de l'avenue Roche sur Yon, sur une longueur de 42 mètres, alors que ledit règlement exige qu'un stationnement soit situé à une distance minimale de 4,5 mètres d'une ligne avant;
- autoriser l'installation d'une barrière, dans l'allée d'accès au stationnement située sur l'avenue Roche sur Yon, sur la ligne avant, alors que ledit règlement exige qu'une barrière soit située à une distance de six mètres de la ligne avant.

Le tout conditionnellement à :

- la réalisation du plan réalisé par la firme « CIMA + » révisé en date du 26 mai 2017;
- la réalisation du plan d'aménagement paysager et du document d'architecture de paysage intitulé « Réfection des stationnements » daté du mois de mai 2017, réalisés par la firme « ICI ET LA »; et
- l'enlèvement de la clôture existante tel que montré au plan de démolition réalisé par « CIMA + », révisé en date du 27 avril 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1175365022

CA17 12165

Accorder une dérogation mineure pour le bâtiment résidentiel situé au 7803 de l'avenue Azilda

ATTENDU la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 juin 2017;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'accorder une dérogation mineure au Règlement concernant le zonage (RCA 40), pour le bâtiment résidentiel existant situé au 7803 de l'avenue Azilda, sur le lot numéro 1 111 741 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de régulariser la situation existante et d'autoriser la marge avant de 2,44 mètres et la marge latérale gauche de 1,95 mètre alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres et une marge latérale minimale de 2,15 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Jean-Philippe Grondin, arpenteur-géomètre, daté du 6 juin 2016, sous le numéro 3417 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1175365019

CA17 12166

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'installation d'enseignes au mur et à la modification de la façade pour les restaurants Wendy's et Tim Hortons situés au 7295 du boulevard des Galeries-d'Anjou

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme le 5 juin 2017;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'installation d'enseignes au mur, ainsi que la modification de la façade, pour le bâtiment commercial situé au 7295 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans d'enseignes réalisés par la firme « Steel Art Signs », datés du 24 avril 2017 et aux plans des élévations réalisés par la firme « K Paul Architect inc. », révisés en date du 25 avril 2017 accompagnant les demandes de permis 3001301967 et 3001301964, datées du 27 avril 2017.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1175365020

CA17 12167

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à un projet de modification de la façade du bâtiment résidentiel situé au 7685 de l'avenue du Rhône

ATTENDU l'avis favorable émis par le Comité consultatif d'urbanisme le 5 juin 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la façade faisant face à une voie publique pour le bâtiment résidentiel situé au 7695 de l'avenue du Rhône, sur le lot numéro 1 114 215 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à la photo estampillée en date du 2 juin 2017, accompagnant la demande de permis 3001305526, datée du 12 mai 2017.

ADOPTÉE

40.04 1175365021

CA17 12168

Adoption - Second projet - Règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le second projet de règlement numéro RCA 40-23 modifiant le Règlement concernant de zonage (RCA 40) soit adopté tel que soumis, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1); et

que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tels qu'édictees par la loi.

ADOPTÉE

40.05 1175947009

CA17 12169

Adoption - Règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70)

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro RCA 70-1, modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (70-1), a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12083 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 4 avril 2017;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 70-1 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.06 1175947003

CA17 12170

Adoption - Règlement numéro RCA 40-22 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

ATTENDU QU'une copie du Règlement numéro RCA 40-22 modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), a été distribué aux membres du conseil plus de deux jours ouvrables avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE l'avis de motion CA17 12082 a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron lors de la séance du 4 avril 2017;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le Règlement numéro RCA 40-22, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

40.07 1175947002

CA17 12171

Édicter les ordonnances 1607-O.10 et 1333-O.8, relatives à la tenue de dix (10) événements organisés par des organismes locaux sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours des mois d'août et de septembre 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'édicter les ordonnances suivantes, 1333-O.8 et 1607-O.10 afin d'accorder les autorisations requises pour la tenue de dix (10) événements organisés par des organismes, sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, au cours des mois d'août et septembre 2017 :

L'ordonnance 1333-O.8 accorde des autorisations en vertu des articles 5 et 96 du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), tel que modifié par le Règlement 1333-30, afin de permettre l'installation ou la modification de toute signalisation, ou toute entrave, nécessaires à la tenue de ces deux activités, soit :

- 1) **Du mercredi 16 août au vendredi 18 août 2017**, à la Place des Angevins, à partir de 7 h et jusqu'à 23 h : **Chanter Montréal, chanter Anjou** – Organisé par le Service d'Aide et de Référencement Aîné d'Anjou (SARA d'Anjou); et
- 2) **Du mercredi 23 août au jeudi 24 août 2017**, à la Place des Angevins, à partir de 8 h et jusqu'à 16 h : **Sur les traces d'Anjou** – Organisé par Opération surveillance Anjou (OSA).

L'ordonnance 1607-O.10, accorde des autorisations en vertu des articles 3, 18, 25, 38, 41, 41.1, 42, 42.2 et 44.1 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), tel qu'amendé par le Règlement 1607-14, afin de permettre notamment, l'émission de bruits dit excessifs, ou par haut-parleurs, et dans quelques cas pour permettre également la vente et la consommation de boissons alcoolisées, dans le cadre de ces activités aux heures et endroits publics indiqués, soit :

- 1) **Le vendredi 11 août 2017** (*), au stationnement de l'aréna Chaumont, de 8 h à 23 h : **Le Skatefest** – Organisé par La Maison de jeunes Le Chemin faisant inc.;
- 2) **Le samedi 12, dimanche 13 août 2017, et le vendredi 19, samedi 20 août 2017**, de 7 h à 23 h, et **du lundi 14 au vendredi 18 août 2017**, de 17 h à 23 h, aux terrains de balle 1 et 2 du parc Roger-Rousseau : **Les Championnats régionaux de baseball** – Organisé par l'Association du baseball mineur d'Anjou inc. (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18);
- 3) **Du mercredi 16 août au vendredi 18 août 2017**, à la Place des Angevins, de 7 h à 23 h : **Chanter Montréal, chanter Anjou** – Organisé par le Service d'Aide et de Référencement Aîné d'Anjou (SARA d'Anjou);
- 4) **Du jeudi 17 août au lundi 21 août 2017**, au parc Lucie-Bruneau, de 7 h à 12 h : **La grande tournée (cirque Éloize, expositions)** – Organisé par la Corporation du 375^e anniversaire de Montréal (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18);
- 5) **Le samedi 19 août 2017** (*), au Jardin communautaire des Roseraies, de 9 h à 16 h : **Épluchette** – Organisé par le Jardin communautaire des Roseraies;
- 6) **Du mercredi 23 août au jeudi 24 août 2017**, à la Place des Angevins, à partir de 8 h le mercredi et jusqu'à 16 h, le jeudi : **Sur les traces d'Anjou** – Organisé par Opération surveillance Anjou (OSA);
- 7) **Le samedi 26 août 2017**, au terrain de soccer du parc Lucie-Bruneau, de 8 h à 18 h : **La Fin de saison des joueurs minis** – Organisé par l'Association de soccer Anjou;
- 8) **Le mercredi 30 août 2017** (*), au Jardin communautaire Spalding, de 14 h à 21 h : **La Fête des jardiniers** – Organisé par le Jardin communautaire Spalding (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18);
- 9) **Le samedi 2 septembre 2017** (*), au Jardin communautaire Lucie-Bruneau, de 11 h à 20 h : **L'Épluchette du Jardin Lucie-Bruneau** – Organisé par le Jardin communautaire Lucie-Bruneau (autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18); et
- 10) **Le samedi 23 septembre 2017**, au terrain de soccer du parc Lucie-Bruneau, de 8 h à 18 h : **La Fête de clôture** – Organisé par l'Association de soccer Anjou.

* En cas de pluie, ces activités auront lieu le lendemain au même endroit et aux mêmes heures.

ADOPTÉE

40.08 1170556008

CA17 12172

Nomination de madame Nathalie Robitaille, secrétaire de direction, à titre de second secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De nommer madame Nathalie Robitaille, secrétaire de direction de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe, à titre de second secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Anjou; et

d'abroger les nominations effectuées par les résolutions CA07 12088 et CA10 12100.

ADOPTÉE

50.01 1176660009

CA17 12173

Nomination des administratrices et membres votants à la Corporation Festival Anjou Inc. à compter du 4 juillet 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De nommer mesdames Manon Robert, Kristine Marsolais et Marie-Josée Dubé à titre d'administratrices et membres votant de la Corporation Festival Anjou Inc. à compter du 4 juillet 2017 et ce, jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE

51.01 1172911007

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

Dépôt 37

- Rapport annuel du Comité consultatif d'urbanisme 2016.

60.01 1175947011

Dépôt 38

- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^{er} mai 2017.

60.02 1175947010

Dépôt 39

- Procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 4 mai 2017.

60.03 1170507020

Dépôt 40

- Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation, tenue le 6 juin 2017, à 18 h 30, concernant les projets de Règlements numéros RCA 40-22, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), et RCA 70-1, modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70).

60.04 1172071002

CA17 12174

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 juillet 2017

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE

70.01

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
5 septembre 2017.